

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [5]

Artikel: Tous à 65 ans

Autor: Berends, Johanna

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277585>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TOUS A 65 ANS

Seriez-vous d'accord de faire paraître les quelques réflexions qui suivent dans votre journal ?

Dans une brochure éditée par l'ADF, je vois qu'une de leurs revendications est d'abolir la différence d'âge au droit à l'AVS entre hommes et femmes.

C'est louable, mais elles ajoutent : sans élever l'âge du droit à l'AVS pour les femmes. Cela revient donc à demander que tout le monde puisse toucher l'AVS à l'âge de 62 ans. Et cela ne passera pas. Il n'y a pas si longtemps qu'il y a eu même un référendum à ce sujet, sans succès.

Personnellement, je suis pour la retraite à 65 ans pour tout le monde, comme ça se pratique dans tous les pays que je connais. L'hygiène corporelle et alimentaire ont eu pour résultat que l'on est encore dans la force de l'âge dans la soixantaine.

On semble aussi toujours oublier que les femmes n'ont pas été consultées pour savoir si elles voulaient ou non bénéficier plus tôt que les hommes de l'AVS.

Alors, on n'accorde pas de « faveurs » aux femmes sans qu'elles aient lutté pour et, effectivement, il ne s'agit pas du tout d'une faveur.

C'est que dans le couple traditionnel, l'homme a, en général, quelques années de plus que sa femme et on a voulu éviter qu'il touche l'AVS avant sa femme. Probablement pour qu'il ne se trouve pas seul au foyer à devoir se débrouiller avec des travaux ménagers ! L'idéal serait évidemment une retraite à la carte.

Il y a ceux qui sont réellement fatigués et il y a ceux qui trouvent leur épanouissement dans leur travail, ne serait-ce qu'à temps partiel.

Il faut croire que cette retraite n'est pas si agréable que ça, car on se croit obligé de suivre des cours de « préparation à la retraite » !

Mais avant tout, au nom de l'égalité des sexes, la retraite à 65 ans pour tout le monde, quitte à revoir cet âge plus tard.

Johanna Berends,
Le Bouveret

UN MAUVAIS FILM

La section des Montagnes de l'Association neuchâteloise pour les Droits de la Femme nous prie de publier cette lettre ouverte adressée à l'USPDA (Union Suisse pour la Décriminalisation de l'Avortement) (cf. FS mars 1985, p. 7).

Notre section de l'ADF a visionné hier soir la cassette « Encore une loi au lieu du choix », dans l'intention de l'utiliser lors d'une soirée publique. Dire que nous avons été déçues est un euphémisme !

Nous avons trouvé ce film mauvais, à tous points de vue : pas d'action, aucun dynamisme, une collecte de lieux communs, des arguments amenés d'une manière lourde, naïve, artificielle ; aucun élément permettant d'amener un débat. Le doublage français est encore pire que le reste. Était-il nécessaire de nous donner un échantillonnage des accents les plus prononcés de Suisse romande ? On croirait entendre Fernand Raynaud imiter les Suisses. L'effet comique est malvenu ici !

Il aurait fallu nous **montrer** des situations, par exemple une scène de viol, dont la victime, enceinte, se retrouve devant un médecin qui lui dit : « Je regrette, Madame, votre grossesse ne met pas votre santé en danger, je ne peux vous autoriser à la faire interrompre ». Au lieu de ça, on voit pendant dix minutes sur l'écran le même visage immobile qui raconte interminablement et d'une voix monocorde ce qui lui est arrivé ! Il faut se pincer pour ne pas s'endormir.

Nous pensons sincèrement que ce film dessert la cause qu'il prétend défendre, et amène plutôt de l'eau au moulin des partisans de l'initiative. Il est hors de question que nous l'utilisions pour notre campagne. De plus nous adressons une copie de cette lettre au journal « Femmes Suisses », pour qu'elle soit publiée et serve de dissuasion.

Nous regrettons par ailleurs que « Femmes Suisses » ait pu recommander cette cassette, sans doute sans qu'aucune rédactrice ne l'ait vue. Il est fort peu probable que l'avis de cette rédaction ait été très différent du nôtre.

Nous ne vous écrivons pas dans le but de polémiquer, mais pour vous mettre en garde : quand on a vu le film, on a envie de voter « Oui à la vie », tellement les arguments en faveur du non sont caricaturés. C'est le « oui » qu'il fallait caricaturer, et pas l'inverse.

ADF section des Montagnes,
p.a. Anne Christinat
La Chaux-de-Fonds

ECRIVEZ-NOUS

Dans sa rubrique « Courrier », Femmes Suisses publie toutes les lettres signées qui lui parviennent. Lectrices et lecteurs, cet espace d'expression et de débat est le vôtre : occupez-le, il ne demande qu'à s'agrandir !

ASSOCIATIONS FEMMINES BELGES UNE FRANCOPHONE A LA BARRE

Le Conseil national des Femmes belges, est le plus grand dénominateur commun des femmes en Belgique. Cette association non gouvernementale et pluraliste s'est organisée désormais en deux branches linguistiques, française et flamande. Affilié au Conseil International des Femmes, qui jouit du statut consultatif d'ONG auprès des Nations Unies, le CNFB sert de liaison entre 42 associations féminines et féministes de toutes tendances. Il rassemble aussi des centaines de membres individuels, au nom de la défense et de la promotion de la femme.

Selon la règle d'alternance, la nouvelle présidente du Conseil francophone est vice-présidente, pour deux ans du CNFB, qu'elle présidera ensuite pendant deux ans, succédant à l'actuelle, flamande, Lily Boeykens. Huberte Hanquet, socialiste-chrétienne, est sénateur de Liège depuis dix ans. Docteur en Sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain, elle était auparavant professeur, puis directrice du Centre de Formation Sociale de Liège. Au Parlement, son cheval de bataille est la création d'un office de récupération et de redistribution des créances alimentaires dues et non payées par tant d'ex-conjoints à des divorcées souvent chargées d'enfants.

— « Comme au Sénat, mon expérience et mon combat social marcheront de pair au CNFB que je ne crois absolument pas dépassé, malgré ses 80 ans, fêtés cette année ! On s'y bat, dans un autre langage et un autre contexte socio-économique et familial, pour les mêmes objectifs qu'autrefois : l'égalité des droits, des devoirs et des responsabilités, la participation réelle, donc la formation, des femmes à la vie professionnelle, économique, politique, culturelle. Les mêmes objectifs, parce que les mentalités évoluent lentement, et que l'égalité des chances est toujours à remettre sur le métier : rien de ce qui est acquis n'est conquis ! »

Huberte Hanquet est la première « provinciale » à présider ce fief des Bruxelloises, qui l'ont créé et animé majoritairement. Il n'existe qu'une seule section locale, à Liège : « Je souhaite qu'il s'en crée dans les grandes villes de Wallonie, Mons, Namur, Charleroi, Tournai, pour toucher toujours plus de femmes de tous milieux, et surtout les jeunes. Je souhaite accentuer le pluralisme et l'esprit de collégialité. Je me suis dotée d'une secré-